DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260706-D_2026_076-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le 6 juillet à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 30 juin 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-DEUX en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, Mme BLOT Anne-Sophie, Mme SENAMAUD Corinne, M FAYE Christian, Mme LEBRETON Nadine, M GENDRON Claude, , Mme DANDIN Nathalie, Mme DUPONT Liliane, M PARAVISINI Bruno, Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine, M MAUDET-CARRION Richard, Mme MINIER Céline, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, Mme CUPIF Angélique, M GUEGAN Sébastien, M ORAIN Damien, M DONVAL Florian, Mme JOUAULT Claire, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,
Représentés : M PERAN Emmanuel donne pouvoir à M COUMAILLEAU,
M VASNIER Alain donne pouvoir à Mme DUVAL,
M RAVAILLER Michel donne pouvoir à M GENDRON,
Absents :
M AGOYER Rodolphe,
Mme SANCEAU Fanja.

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : M Coumailleau

***

Délibération 2026-076 – Décisions de Madame la Maire – Décisions budgétaires

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par Madame la Maire, dans le cadre de sa délégation qu'il lui a été donné le 21 mars 2026 :

Mandataire	**Objet**	**Montant TTC**
SAUR	Diagnostiques permanents	4 668€
MicroC	Renouvellement protections informatiques	1 041.60€
Théodore	Matériel peintures	860.64€
Elfy	Nettoyage vitrerie bâtiments	1 202.46 €
Mathieu	Entretien balayeuse de voirie	2 069.98 €
Colibri	Magazine municipal n°234	2 968 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. **PRENDRE ACTE** des décisions prises par la Maire dans le cadre de ses délégations.

Le Secrétaire de séance
M Pascal COUMAILLEAU

La Maire
Mme Anne-Laure DUVAL